



## COMPTE RENDU DE MANDAT CTA DU 17 NOVEMBRE 2020

La FNEC FP FO est représentée par Nicolas Tournier (suppléant) et Christian Robert (titulaire).

### Récapitulatif des votes émis :

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
Revalorisation triennale du régime indemnitaire des personnels infirmiers	FO, FSU, UNSA		CFDT	
Evolution du régime indemnitaire des personnels de la filière sociale	FO, UNSA		FSU, CFDT	

### Sommaire :

- Pages 1 à 3 : déclaration liminaire et réponse de M. le Recteur
- Page 3 : Bilan de la rentrée
- Page 4 : Bilan de l'orientation et de l'affectation
- Page 5 : Synthèse de la répartition des moyens second degré public
- Page 5 : Evolution de la carte des formations
- Page 6 : bilan des LDG
- Page 7 : Revalorisation triennale du régime indemnitaire des personnels infirmiers
- Page 7 : Evolution du régime indemnitaire des personnels de la filière sociale
- Page 8 : Préfiguration DRAJES
- Page 8 : Questions diverses

### Déclaration liminaire et réponse de Monsieur le Recteur

La FNEC-FP FO a présenté la déclaration liminaire suivante :

**« Monsieur le Recteur,**

**Mesdames et Messieurs les membres du CTA,**

*Il y a exactement une semaine, le 10 novembre, de nombreux collègues de l'académie, aussi bien du premier degré que du second degré étaient en grève et on participé à divers manifestations et rassemblements. La FNEC FP FO se félicite du succès d'une grève et de manifestations qui, dans les circonstances actuelles, n'ont rien d'anodin.*

*Face à toutes les difficultés que les collègues vivent depuis des semaines dans l'exercice de leur activité professionnelle, face à cette épidémie, face aux conséquences catastrophiques de décisions politiques prises depuis des années qui aboutissent à ce que notre système de santé soit affaibli à un point où la seule issue semble être le confinement, la participation notables de nombreux collègues est un signe clair que les personnels de l'Éducation nationale ne peuvent se résoudre à la dégradation continue de leurs conditions de travail, à la casse de l'Éducation nationale.*

*Tout comme les personnels hospitaliers qui, avec des travailleurs d'autres secteurs, des citoyens ont manifesté samedi 7 novembre à Toulouse à 5000 ils ne peuvent se résoudre à la destruction d'un service public essentiel, comme celui de la santé, pour l'ensemble de la population de notre pays.*

*Les collègues ont bien compris que ceux qui nous gouvernent, que celui qui depuis la rue de Grenelle tente de nous assommer à coup d'injonctions contradictoires, d'ordres et de contre ordres, n'ont que faire de la santé de la population, n'ont que faire de l'avenir de la jeunesse, n'ont que faire de la qualité des services publics dont la population de notre pays s'est doté grâce à ses mobilisations depuis des années.*

*Les collègues sont particulièrement révoltés par le traitement qui a été fait par le ministère de l'hommage à notre collègue Samuel Paty. Les équipes de direction ainsi que souvent l'ensemble des équipes avaient préparé de manière méticuleuse cette journée de reprise du 2 novembre sur la base des annonces faites par le ministère et au dernier moment, le vendredi en fin d'après midi, une ultime décision du ministre a totalement remis en cause leur travail, quel*

*mépris pour les personnels !*

*Les collègues qui étaient en grève et manifestaient mardi dernier, mais pas seulement ceux la qui ne sont en réalité que la partie immergée d'un iceberg, sont pleinement conscients des enjeux de l'heure, ils sont pleinement conscients que ceux qui nous gouvernent entendent profiter de la situation sanitaire afin de remettre en cause et détruire systématiquement les services publics, les garanties collectives, les diplômes nationaux, les statuts qui garantissent ces diplômes nationaux, ces garanties collectives.*

*Les collègues sont révoltés que ce gouvernement puisse faire intervenir les forces de l'ordre contre des lycéens qui revendiquent juste la possibilité de pouvoir étudier dans des conditions dignes les jours qui suivaient l'hommage rendu à un collègue dont la mission qui l'animait était justement de permettre à la jeunesse d'avoir les moyens de porter un regard critique sur la société dans laquelle ils vivent, de devenir des citoyens capables d'agir, de défendre des principes.*

*Les collègues sont révoltés à l'idée que l'on puisse préparer une rentrée 2021 encore plus dégradée que la rentrée 2020 avec la suppression de 1800 postes dans le second degré alors que 20 000 élèves supplémentaires sont attendus et que, nous le savons nos élèves après avoir subi la déscolarisation au printemps 2020, vivent pour ceux qui sont en lycée aujourd'hui un enseignement en mode dégradé.*

*Ces collègues sont révoltés par l'idée que le ministère puisse envisager de recruter des contractuels pour faire face aux besoins sans recourir aux listes complémentaires et sans déclarer admis l'ensemble des admissibles des concours internes qui se sont trouvés empêchés de défendre leur chance à cause de la suppression des épreuves orales.*

*Ces collègues sont révoltés par le dernier épisode du feuilleton ministériel qui est tombé il y a une dizaine de jours : le protocole renforcé pour les lycées pour lequel le ministre précise «chaque établissement aura son organisation propre»*

*Les collègues ont compris que ce protocole est un piège tendu aux personnels, il s'agit une nouvelle fois de remettre en cause le caractère national de l'École.*

*Ils ont bien compris qu'en refusant de répondre aux revendications le ministre cherche, une fois de plus, à faire porter la responsabilité du chaos sur les seuls personnels, que les annonces du ministre aboutissent à l'amputation de 50 % du temps d'enseignement des élèves la poursuite de la destruction du baccalauréat qui devient complètement un bac local en contrôle continu.*

*Face à la volonté du ministre la revendication des collègues demeure : retour à des épreuves nationales, retrait de la réforme du bac et du lycée et de Parcoursup !*

*En réalité, le ministre entend que les personnels s'imposent eux-mêmes, au nom de la continuité pédagogique, le télé-enseignement qui n'est pas de l'enseignement, que les personnels s'imposent de travailler jour et nuit dans des conditions insupportables, que les personnels acceptent la remise en cause de leurs obligations réglementaires de service. Pour Force Ouvrière il n'en est pas question.*

*Les collègues de l'académie ne comprennent pas non plus que l'indemnité de professeur principal en SEGPA qui est maintenant versé aux collègues dans plusieurs académies ne le soit toujours pas à Toulouse alors qu'elle est désormais prévue par les textes. Ils attendent, Monsieur le Recteur une réponse sur cette question.*

*L'ordre du jour de ce CTA est largement consacré à l'examen des effets des politiques poursuivies et que les collègues dénoncent, loi de transformation de la fonction publique qui remet en cause le droit pour les représentants des personnels de vérifier que les opérations de gestion des personnels sont réalisées de manière transparente et dans le respect des règles statutaires et qui doit aboutir à la destruction des CHSCT à travers la question des Lignes Directrices de Gestion, réforme de l'organisation territoriale de l'État à travers la création de la DRAJES.*

*L'ordre du jour est aussi consacré au bilan d'une rentrée caractérisée par la méthode Coué, visiblement l'autosuggestion n'a pas suffi à ce que les difficultés que l'on n'a pas voulu anticiper disparaissent comme par enchantement. En ce qui concerne les conditions matérielles dans les classes elles ne s'améliorent malheureusement pas avec des effectifs toujours très lourds aussi bien en lycée qu'en collège. Ainsi en collège 14, 4 % des divisions ont 30 élèves ou plus et en lycée général et technologique les classes de 35 élèves ou plus représentent plus du quart des effectifs avec 26,8 %.*

*Et encore ce nombre en lycée est trompeur puisque malheureusement la notion de division ne représente plus grand-chose avec l'application de la réforme des lycées en première et en terminale. Force est de constater à la lumière de l'évolution de ces dernières années que la situation se détériore et que la rentrée 2020 n'a pas vu d'amélioration, bien au contraire.*

*Face à l'entêtement du ministère et du gouvernement notre fédération rappelle que le premier geste barrière c'est le renforcement des moyens humains dans l'Éducation nationale afin de permettre la diminution des effectifs dans les classes.*

*Pour finir l'ensemble des collègues, quelque soient les fonctions qu'ils occupent, enseignants, personnels de santé et sociaux, personnels de vie scolaire, psyEN, personnels administratifs, personnels de direction, ont conscience que la situation dans laquelle nous sommes*

*aujourd'hui est une situation véritablement exceptionnelle, que nous sommes à la croisée des chemins et ce qui est dans la balance c'est la survie de l'Éducation nationale, c'est la survie d'une école qui instruit tous les enfants de la République, quelque soit le territoire sur lequel les enfants de la République vivent.*

*Les collègues peuvent compter sur la FNEC FP FO qui continue à porter les revendications que nous avons exposé dès le mois de mars :*

- *recrutement de tous les personnels nécessaires pour diminuer les effectifs dans les classes en commençant par recruter les candidats sur liste complémentaire,*
- *réemploi et plan de titularisation de l'ensemble des personnels contractuels,*
- *tests systématiques pour les personnels et les élèves afin de pouvoir isoler très rapidement des porteurs du virus très largement asymptomatiques*
- *fourniture aux personnels et aux élèves de moyens de protection conformes à la réglementation comme les masques FFP2 que prévoit le code du travail.*
- *Augmentation immédiate des traitements des personnels*
- *Création d'un statut de fonctionnaire d'État pour nos collègues AESH*
- *recrutement massif d'AED*

#### Réponses de M. le Recteur :

Monsieur le Recteur indique qu'il « **veut remercier mobilisation des personnels de l'Education Nationale, quelque soient les difficultés il y a des réussites, nous avons réussi la rentrée** »

Monsieur le Recteur dit aussi vouloir saluer la tenue de l'hommage à Samuel Paty

**Si nous avons considéré que la méthode coué est la base de la communication ministérielle, Monsieur le Recteur démontre qu'il en est lui aussi un fervent adepte !**

#### Bilan de la rentrée 2020

A propos du bilan de la rentrée 2020, une discussion s'est entamée sur la question de la baisse des effectifs dans l'académie en particulier dans le premier degré public puisque les effectifs dans l'académie baissent de 1946 élèves. Dans le second degré public la hausse est de 563 élèves donc il y a effectivement une baisse des effectifs si l'on considère le premier et le second degré dans l'académie. Pour le Rectorat cela signifie forcément une amélioration de la situation.

Face à ces discussions la FNEC FP FO est intervenue sur la situation réelle que vivent les collègues dans les classes et les établissements.

Dans le premier degré le nombre moyen d'élèves par classe est effectivement en baisse comme le montre le document ci-dessous

RENTREE SCOLAIRE 2020 ACADEMIE DE TOULOUSE										
CTA 17-11-2020										
	P/E						E/C			
	Rappel du stock d'emplois global*	Effectifs (avec ULIS) (cf constat DEPP)	Emplois à déduire du stock d'emplois pour le calcul du P/E (cf enquête CUI-DGESCO)	Emplois comptabilisés pour le calcul du P/E**	P/E 2020	Rappel P/E 2019	Nbre de classes (hors ULIS) (cf constat DEPP)	Effectifs (hors ULIS) (cf constat DEPP)	E/C 2020	Rappel E/C 2019
Ariège	717,25	11063	20	684,5	6,19	6,04	538	10953	20,4	20,9
Aveyron	1090,1	16500	42,75	1029,35	6,24	6,08	814	16302	20,0	20,7
Haute-Garonne	6711,5	122090	189,75	6425,75	5,26	5,22	5125	121044	23,6	24,1
Gers	854,92	12857	30	810,5	6,30	6,07	638	12736	20,0	20,6
Lot	741,13	11159	21,15	702,65	6,30	6,20	552	11046	20,0	20,6
Hautes-Pyrénées	1004,32	15401	50	932,9	6,06	5,91	755	15284	20,2	20,7
Tarn	1632,75	28468	30,5	1576,5	5,54	5,43	1256	28261	22,5	23,2
Tarn-et-Garonne	1326,83	22569	26,5	1285	5,69	5,51	1014	22312	22,0	22,8
Académie	14078,8	240107	410,65	13447,15	5,60	5,50	10692	237938	22,3	22,8
National						5,64				22,7

**Mais cela ne reflète pas forcément la réalité de la situation de chaque collègue car les dédoublements sur certains niveaux font baisser la moyenne mais provoquent une surcharge sur les autres niveaux**

**Dans le second degré la situation ne s'est nullement améliorée en cette rentrée et la dégradation constatée depuis des années se poursuit :**

- En collège les classes de 30 élèves et plus sont passées de 8 à 14 % entre 2016 et 2020
- En lycée général et technologique les classes de 36 élèves ou plus sont passées de 5 à 13 % entre les mêmes dates
- Dans les LP la situation ne s'est pas améliorée avec des classes de 30 élèves ou plus qui sont passées de 5 à 6 %

Taille des divisions	Rentrée 2016		Rentrée 2017		Rentrée 2018		Rentrée 2019		Rentrée 2020	
<b>COLLEGES</b>	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %
< 24 élèves	624	15%	683	16%	641	15%	641	15%	645	15%
>= 30 élèves	323	8%	360	9%	555	13%	592	14%	629	14%
<b>Ensemble</b>	4 143	100%	4 202	100%	4 211	100%	4 322	100%	4362	100%

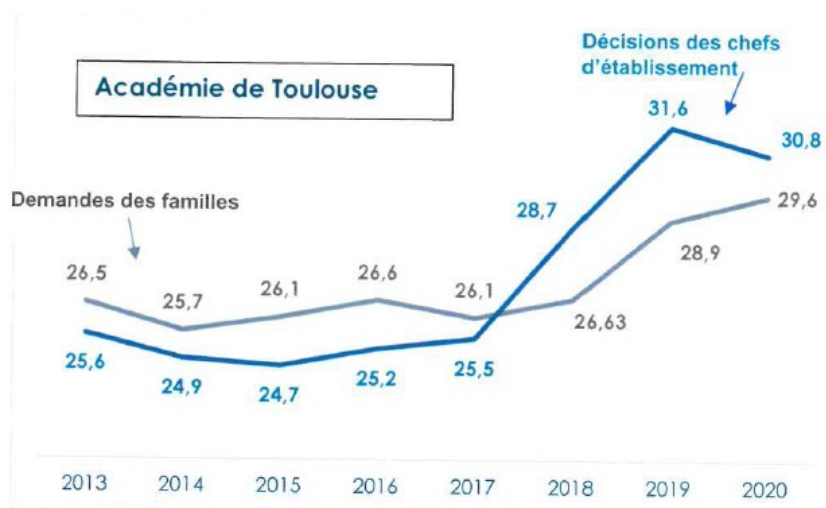
L.P. ET SEP	Rentrée 2016		Rentrée 2017		Rentrée 2018		Rentrée 2019		Rentrée 2020	
<= 12 élèves	345	27%	370	28%	373	28%	367	28%	358	28%
>= 30 élèves	59	5%	52	4%	72	6%	68	5%	71	6%
<b>Ensemble</b>	1 284	100%	1 304	100%	1 309	100%	1 304	100%	1290	100%

2nd Cycle G&T LYCEES	Rentrée 2016		Rentrée 2017		Rentrée 2018		Rentrée 2019		Rentrée 2020	
<= 24 élèves	418	23%	483	25%	538	28%	360	19%	248	14%
>= 36 élèves	88	5%	91	5%	101	5%	200	11%	238	13%
<b>Ensemble</b>	1 841	100%	1 914	100%	1 935	100%	1 878	100%	1815	100%

### Bilan de l'orientation et de l'affectation

Le Rectorat communique sur plusieurs éléments des bilans de l'affectation et de l'orientation. Il se félicite que le différentiel entre les demandes des familles et les décisions des chefs d'établissements est plus faible en ce qui concerne l'orientation en fin de troisième vers la voie professionnelle. Il se félicite aussi de la hausse des demandes pour l'apprentissage dès la 3<sup>e</sup>.



**Remarque des représentants de la FNEC FP FO, la baisse du différentiel entre les demandes des familles et les décisions des chefs d'établissement s'explique largement par la situation de dégradation du fonctionnement des établissements au printemps 2020, comment les chefs d'établissement pouvaient-ils aller contre la volonté des parents avec peu d'éléments d'évaluation des élèves. En ce qui concerne l'augmentation des orientations vers l'apprentissage la FNEC FP FO condamne une orientation qui aboutit à la fragilisation de l'enseignement professionnel.**

## Synthèse de la répartition des moyens second degré public

Le Rectorat communique des chiffres à la date du 2 novembre, il se félicite que le H/E soit en progression, ce qui indiquerait une amélioration de la situation.

ENSEMBLE	Budgets et effectifs au 05 novembre 2019						Budgets et effectifs au 02 novembre 2020						Ecart constatés entre budgets nov .2020 et budgets nov 2019						
	HP	HSA	IMP	Total DG	Effectifs (hors APP et MLDs *)	H/E	HP	HSA	IMP	Total DG	Effectifs (hors APP et MLDs *)	H/E	HP	HSA	IMP	Total DG	ETP	Eff.	H/E
ARIEGE	14 762	1 233	189	16 184	10 516	1,539	14 729	1 222	189	16 140	10 438	1,546	-33	-11	-1	-44	-2,5	-78	+0,007
AVEYRON	19 503	1 651	247	21 401	13 462	1,590	19 293	1 616	238	21 088	13 188	1,599	-270	-35	-8	-313	-17,4	-274	+0,009
HAUTE-GARONNE	122 296	11 840	1 345	135 481	99 163	1,366	122 744	11 969	1 502	136 215	100 689	1,353	+449	+129	+158	735	40,8	+1526	-0,013
GERS	16 431	1 317	214	17 962	11 749	1,529	16 413	1 359	209	17 981	11 639	1,545	-18	+42	-6	19	1,1	-110	+0,016
LOT	15 229	1 333	188	16 750	10 592	1,581	14 983	1 318	178	16 479	10 381	1,587	-246	-15	-10	-271	-15,0	-211	+0,006
HAUTES-PYRENEES	21 193	2 071	266	23 530	15 398	1,528	20 930	2 020	276	23 226	15 018	1,547	-263	-50	+9	-304	-16,9	-380	+0,018
TARN	34 085	3 002	394	37 482	26 038	1,440	34 123	3 079	421	37 623	25 981	1,448	+37	+77	+26	141	7,8	-57	+0,009
TARN-ET-GARONNE	24 191	2 294	258	26 743	18 886	1,416	24 360	2 341	298	26 999	19 033	1,419	+169	+47	+39	256	14,2	+147	+0,003
ACADEMIE	267 689	24 742	3 100	295 532	205 804	1,436	267 516	24 926	3 309	295 752	206 367	1,433	-173	+184	+209	+220	12,2	+563	-0,003

Pour la FNEC FP FO ces chiffres sont en trompe l'œil puisque si l'on regarde de plus près, alors que les effectifs élèves sont en augmentation (on passe de 295532 à 295752), les heures postes sont en baisse (-173). Ce phénomène est encore plus marqué au niveau des lycées généraux et technologiques (voir tableau ci-dessous) avec -1119 Heures postes. Nous mesurons donc concrètement les effets de la réforme du lycée et nous savons que ces effets vont se poursuivre dans les années à venir. Comme notre fédération le dit depuis le début : un des objectifs de la réforme est bien de réaliser de copieuses économies à travers notamment la disparition des filières.

LYCEES & SGT	Budgets et effectifs au 05 novembre 2019						Budgets et effectifs au 02 novembre 2020						Ecart constatés entre budgets nov .2020 et budgets nov 2019						
	HP	HSA	IMP	Total DG	Effectifs (hors APP et MLDs *)	H/E	HP	HSA	IMP	Total DG	Effectifs (hors APP et MLDs *)	H/E	HP	HSA	IMP	Total DG	ETP	Eff.	H/E
ARIEGE	4 179	451	58	4 689	2 941	1,594	4 077	426	55	4 558	3 002	1,518	-102	-25	-3	-131	-7,3	+61	-0,076
AVEYRON	5 825	645	88	6 559	3 934	1,667	5 725	630	83	6 438	3 787	1,700	-100	-15	-5	-120	-6,7	-147	+0,033
HAUTE-GARONNE	43 869	5 702	532	50 103	34 969	1,433	43 608	5 774	554	49 936	35 155	1,420	-260	+71	+23	-167	-9,3	+186	-0,012
GERS	5 007	543	84	5 633	3 399	1,657	4 886	535	78	5 498	3 313	1,660	-121	-8	-6	-135	-7,5	-86	+0,002
LOT	4 880	567	75	5 521	3 255	1,696	4 759	540	66	5 365	3 163	1,696	-120	-27	-9	-156	-8,7	-92	-0,000
HAUTES-PYRENEES	7 389	919	107	8 415	5 114	1,646	7 034	843	108	7 985	4 955	1,611	-356	-77	+1	-431	-23,9	-159	-0,034
TARN	10 819	1 308	140	12 267	8 304	1,477	10 877	1 352	141	12 371	8 221	1,505	+58	+44	+1	103	5,7	-83	+0,027
TARN-ET-GARONNE	7 549	1 024	98	8 671	5 707	1,519	7 431	979	98	8 508	5 636	1,510	-118	-44	-0	-163	-9,0	-71	-0,010
ACADEMIE	89 516	11 160	1 182	101 858	67 623	1,506	88 398	11 079	1 183	100 659	67 232	1,497	-1119	-81	+1	-1199	-66,6	-391	-0,009

### Evolution de la carte des formations

Le Rectorat indique que cette évolution de la carte des formations est en relation avec le plan jeune décidé par le gouvernement, il ne s'agit pas de mesures pérennes mais de l'ouverture de formations d'une durée n'excédant pas un an dans le pré-bac et de deux ans pour les formations en BTS

CTA du 10-11-2020 Plan Jeune Mesures de juillet 2020 Augmentation capacités d'accueil pour la RS 2020 dans les lycées généraux et technologiques à la RS 2020 B.T.S.						
Départ	N° Ets	Nom Ets	Formation	CA 2019-2020	CA 2020-2021	Ett constatés
31	0312686B	BLAGNAC LPO LYC METIER SAINT-EXUPERY	IBTS2 AERONAUTIQUE	24	30	34
	0312645Z	COLOMERS SGT LP LYC METIER EUGENE MONTEL	IBTS2 CONCEPTION ET REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	12	18	16
	0312971L	SAINTE-AUDENS SGT DU LP GASTERET	IBTS2 ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	18	24	20
	0310032S	SAINTE-AUDENS LGT DE BAGATELLE	IBTS2 GESTION DE LA PME	12	24	22
	0310092Z	TOULOUSE LGT BEITHÉLOTT	IBTS2 SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE	24	30	34
	0312457C	TOULOUSE SGT LP LYC METIER HELENE BOUCHER	IBTS2 METIERS DE L'ESTHETIQUE - COSMÉTIQUE - PARFUMERIE (1ERE ANNEE COMMUNE) - option A : Management - option B : Formation-marques - option C : Cosmétologie	30	36	35
	0310040A	TOULOUSE LPO RAYMOND NAVES	IBTS2 COMMERCE INTERNATIONAL A REFERENTIEL COMMUN EUROPEEN	24	30	27
	0311329V	TOULOUSE LGT RIVE GAUCHE	IBTS2 COMMUNICATION	18	24	22
	0310044E	TOULOUSE LPO DEODAT DE SEVERAC	IBTS2 ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR	24	30	28
	0310044E	TOULOUSE LPO DEODAT DE SEVERAC	IBTS2 ELECTROTECHNIQUE	47	60	61
	0310044E	TOULOUSE LPO DEODAT DE SEVERAC	IBTS2 SYSTEMES NUMERIQUES - option B : Electronique et communication	24	30	28
	46	0460007H	CAHORS LGT LYC METIER CLEMENT MAROT	IBTS2 PROFESSIONS IMMOBILIERES	18	24
81	0810004P	ALBI LPO LYC METIER LOUIS RASCOL	IBTS2 TECHNIQUE COMMERCIAL (recrutement ST1 et STG)	42	54	36
	0810012Y	CARMAUX LPO JEAN JAURES	IBTS2 ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	24	30	28
82	0810069C	CASTRES LPO BORDE BASSE	IBTS2 MANAGEMENT COMMERC. OPERATIONNEL	35	53	38
	0820021C	MONTAUBAN LGT BOURDELLE	IBTS2 SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE	18	24	23
	0820021C	MONTAUBAN LGT BOURDELLE	IBTS2 COMPTABILITE ET GESTION	17	24	21
	0820021C	MONTAUBAN LGT BOURDELLE	IBTS2 SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL	24	30	27

La CA pour la RS 2021 en 1ère année sera égale à celle de la RS 2020. La CA pour la RS 2020 en 2ème année de BTS sera celle de la première année de la RS 2020 (contenu pédagogique)  
Mesures prises pour 1 an

Plan Jeune Mesures de juillet 2020							
Ouvertures CAP - MC - Bac Pro 1an - FCIL - à la RS 2020							
Diplôme	Spécialité	Etablissement	DPT	Capacité	Total	Possibilité d'ouverture	Effectifs Constatés 11/10/2020
CAP 1 an	Boulangier	Lautréamont TARBES	65	12	67	à partir du 01/09	0
	Peinture en Carrosserie	Monnerville CAHORS	46	10			3
CAP	Agent de sécurité	V. Duruy BAGNERES-B	65	15	120	14-sept	0
	AEPE	Reffye TARBES	65	15			5
	AEPE	Boucher TOULOUSE	31	15			9
MC	AG2S	Bellevue TOULOUSE	31	24	120	10-sept 21-sept 5/10 mais accueil mi septembre pour les PFMP	9
	AG2S	Naves TOULOUSE	31	24			0
	AG2S	Jean Jaurès CARMAUX	81	24			2
	AG2S	O de Gouges MONTECH	82	24			0
	AG2S	Jacquard LAVELANET	9	24			0
FCIL	Numérique BTP	Le Garros AUCH	32	12	24	28-sept	0
		Vitry TOULOUSE	31	12			0
Bac Pro 1 an	Cuisine	L'Arrouza LOURDES	65	12	30	14-sept	0
	Commerce	Léo Ferré GOURDON	46	18			0
CAP 3 ans	Production	Urbain Vitry TOULOUSE	31	16	36		
	Commerce	LP Mirail TOULOUSE	31	20			
					277		28
Formations ouvertes pour l'année scolaire 2020-2021							

Formations non ouvertes  
 Formations susceptibles d'ouvrir

### Bilan des LDG

Le Rectorat, par la voie du SGADRH se félicite du bilan des LDG, 3 GT se sont tenus, ils ont permis d'échanger, sur le premier degré il y a eu moins de participants mais cela a bien fonctionné malgré le contexte, il tient à saluer le travail des services, chaque département présentera son bilan en CTSD. Sur le second degré il y a aussi une baisse des participations.

Force Ouvrière est intervenue en rappelant que toutes les organisations syndicales ont voté contre les LDG ministérielles qui ont pourtant été publiées, ainsi que tous les textes rejetés par la majorité des organisations syndicales ; démontrant toujours le mépris du gouvernement à l'égard des personnels de l'Éducation nationale, des organisations syndicales. Pour la FNEC FP-FO comme pour sa fédération de fonctionnaires, il faut abroger la loi de Transformation de la Fonction Publique.

Les nouvelles modalités de gestion du mouvement, à travers les LDG mobilité, génèrent d'une façon générale, un sentiment de colère et de suspicion et laissent les personnels dans l'opacité, sans les informations nécessaires pour préparer leurs mutations futures. Comment garantir la transparence et le respect de l'égalité de traitement ? L'administration n'a rien à gagner à se couper de la sorte des organisations syndicales et des personnels. La FNEC-FP FO demande à nouveau le retour à un fonctionnement transparent pour tous.

L'absence de la phase manuelle n'a pas amélioré le résultat. Même si le nombre de personnes mutées est en légère augmentation (d'après le Rectorat), les résultats auraient pu être améliorés avec une phase manuelle et des "chaines". L'algorithme n'a pas "traité" les MCS correctement. La complexité et le flou sur le processus de demande de recours et d'AFA dérogatoire en découragé beaucoup de collègues de faire ces demandes. Les renseignements fournis par l'administration n'étant pas très clair et variable suivant les gestionnaires. Les demandes au titre du RC augmentent à nouveau. Les résultats ne sont pas satisfaisants étant donné que c'est une des priorité légale 57% de demandes satisfaites, cela ne répond pas aux objectifs fixés par administration. Si c'est prioritaire, ça doit être satisfait. Autre priorité légale, le handicap. Là aussi des collègues sont non mutés ou traités en extension. Ça ne peut pas être satisfaisant.

0,6% des recours ont eu un issue favorable. C'est insignifiant Il n'y a eu pratiquement que des AFA der. On peut se poser la question de la pertinence de ce processus.

A la demande de Force Ouvrière d'accéder, conformément à la décision de la CADA, d'avoir communication des affectations de l'ensemble des collègues, il est répondu par le SG :

« On était en attente de la réponse du ministère fin octobre début novembre, on fait les extractions, on vous transmettra pour l'ensemble des catégories les affectations des personnels, on va l'avoir dans les prochains jours. »

## Revalorisation triennale du régime indemnitaire des personnels infirmiers

### Proposition :

Revalorisation des attributions IFSE individuelles des INFENES à hauteur de +3% conformément à la note de cadrage ministérielle relative à la revalorisation de l'IFSE des INFENES.

### Mise en œuvre pratique :

- Groupe de travail avec les organisations syndicales représentatives du CTA : le 16 septembre 2020
- Date d'effet de la mesure : rétroactive au 1er janvier 2020 quelle que soit la date d'entrée dans le corps et dans l'académie
- Personnels concernés : 354 personnes
- Mise en œuvre : paie de novembre

Le représentant de la FNEC FP FO est intervenu pour porter le mandat du SNFOIEN : « *Le SNFOIEN revendique une égalité d'attribution des indemnités IFSE et CIA. Les missions des collègues conseillers techniques du recteur ou inspecteurs d'académie, bien qu'essentielles, ne sont pas plus importantes que celles d'un infirmier en poste inter-degré ou logé qui risque son diplôme à chaque fois qu'il reçoit un élève et pose un diagnostic infirmier. Les collègues logées n'ont aucun avantage supplémentaire et doivent avoir les mêmes montants de primes. De plus les infirmiers de l'Éducation Nationale n'ont pas été concernés par les revalorisations du ségur de la santé et ne seront pas concernés par le Grenelle de l'Education.*

*Une augmentation de l'IFSE allant de 3 % est une insulte et un manque de reconnaissance de la profession, il est loin de pallier le gel du point d'indice depuis 20 ans*

*Nous demandons une revalorisation à hauteur des missions et tâches hors missions accomplies. »*

**La FNEC FP FO votera donc contre la proposition du rectorat**

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
Revalorisation triennale du régime indemnitaire des personnels infirmiers	FO, UNSA, FSU		CFDT	

## Evolution du régime indemnitaire des personnels de la filière sociale

Proposition : application de régimes indemnitaires équivalents par corps et groupes pour les académies de Montpellier et Toulouse.

Corps / groupes	Minimum académique actuel	Moyenne académique actuelle	Nouveaux Minimas nationaux de référence	Moyenne nationale de référence	Proposition de convergence des académies de Montpellier et Toulouse
CTSS G1	4 630€	5 600€	6 500€	7400€	8 000€
CTSS G2	4 630€	5 460€	6 300€	7400€	7 000€
ASSAE G2	3 200€	4 260€	5 300€	6200€	5 900€

### Mise en œuvre pratique :

- Groupe de travail avec les organisations syndicales représentatives en CTA : le 12 octobre 2020
- Date d'effet de la mesure : rétroactive au 1er janvier 2020 quelle que soit la date d'entrée dans le corps et dans l'académie
- Personnels concernés : 131 personnes
- Mise en œuvre : paie de novembre

Le représentant de la FNEC FP FO a porté le mandat défini par le SNFOASEN : « La revalorisation de l'IFSE c'est 5 millions d'euros pour 2934 agents soit une moyenne de 142€ par mois et par agent. La revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de la perte subie depuis 2000 en raison de son gel imposé par les gvt successifs soit+ 20%, équivaldrait pour le début de grille établi à l'indice 365 à une augmentation de 341€ par mois. Revaloriser l'indemnitaire coûte moins cher à court et à long terme au gvt puisque les indemnités ne sont pas prises en compte dans le calcul des pensions. C'est pourquoi FO demande en 1er et en priorité lieu la revalorisation du point d'indice.

Si la revalorisation peut paraître est importante, elle ne doit pas masquer le retard pris en la matière par notre ministère en général et par notre académie en particulier puisqu'elle faisait partie des 5 académies octroyant aux CT la plus faible IFSE, celle des AS étant quant à elle légèrement inférieure à la moyenne nationale . Il s'agit donc uniquement d'un rattrapage permettant de diminuer les écarts entre académies mais sans atteindre une nouvelle fois les moyennes nationales de référence (non fournis lors du GT de l'académie contrairement à d'autres)

- pour les ASSAE (Assistants Sociaux des Administrations de l'Etat) : moyenne nationale annuelle de référence = 6200€/ montant proposé par l'académie de Toulouse = 5900
- pour les CTSSAE : moyenne nationale annuelle de référence= 7400€/ montant proposé par l'académie de Toulouse =7000€ pour les CTSSAE G2

En dehors des écarts entre académies, ceux entre ministères sont encore plus colossaux et ce, en dépit de l'appartenance à un CIGEM. Le montant moyen attribué en 2019 par l'Education Nationale aux AS se révèle en effet au mieux inférieur de 40%, au pire de 118% . La revalorisation proposée aujourd'hui par l'académie de Toulouse (5900) serait toujours inférieure, pour les AS, au montant le plus faible attribué par autre ministère en 2019 (6135€). Nous regrettons que les chiffres pour les CT ne nous aient pas été fournis par le ministère.

Les années passent et la politique du Rectorat demeure: refus de valoriser les AS et CT sur le plan indemnitaire en adoptant des montants supérieurs à la moyenne nationale, en l'occurrence une fois de plus ils sont même inférieurs. Les personnels sont en colère et en ont assez de ce manque de considération concrète.

Le SNFOASEN revendique une revalorisation des montants supérieurs à la moyenne nationale de référence. En l'absence, nous voterons contre la proposition. »

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
Evolution du régime indemnitaire des personnels de la filière sociale	<b>FO, UNSA</b>		CFDT, FSU	

### Préfiguration DRAJES

Le secrétaire général de région académique présente le dossier : l'intégration d'une partie des personnels de la jeunesse et des sports au niveau de la région académique à partir du 1 janvier 2021

Ce sont en tout 210 ETP qui vont intégrer le Bop 214, 1/3 à l'échelle régionale, 2/3 à l'échelle départementale

Le SGRA affirme que la vigilance porte sur les points suivants : un suivi RH fin, l'organisation matérielle pratique, l'immobilier informatique, la logistique et les véhicules de service.

**Pour Force Ouvrière ces opérations sont un aspect de la réforme territoriale que notre fédération et notre confédération combattent.**

### Questions diverses

#### Questions posées par les autres organisations syndicales

RIFSEEP – Complément indemnitaire annuel (CIA) : Quelle répartition est prévue entre les différentes catégories de personnels ATSS au sein de chaque BOP (141, 150, 214 et 230) ?

Réponse de la DPAE, le dispositif est reconduit selon les mêmes principes :

- taux 1 catégorie C
- taux 1.5 catégorie B,
- taux 2 pour les A, pour les Directeurs adjoints de service
- taux 2.5, pour les directeur de services, AENSER et agents comptable

taux 1 pour le 214 = 450 €, pour le BOP 141 = 300€ ? POUR LE bop 150 + 450 €.

Une attention particulière a été accordée aux personnels médicaux sociaux, quelques soient les corps et BOP , alignés sur



le taux 2 du 214 = 900 €

### **Questions posées par la FNEC-FP FO :**

#### **Formation en constellations :**

Ces constellations engendrent du travail en plus (préparation de séances/séquences à mener en classe) et une modification des progressions /programmations des collègues.

- Pourquoi imposer des plans de formation aux enseignants en lieu et place de formations choisies en lien avec leurs projets ou besoins ?

**DAFPEN :** La constellation est un modèle de formation déterminé par le ministère en lien avec les bonnes remontées du plan mathématiques et les besoins constatés sur le terrain. Par ailleurs, dans les constellations, le thème de la formation est déterminé par les besoins du terrain (constatés ou recueillis).

- Certains enseignants vivent mal d'être observés par leur pair/CPC ; dans le cadre des « critiques » émises par les pairs, les mots peuvent avoir un impact psychologique sur les collègues : il faut être formés pour former ;

Les CPC sont/ vont être formés à la dimension accompagnement. Il s'agit bien là pour les enseignants d'échanger entre pairs et de coconstruire des scénarios de formation à tester. L'observation croisée de classe est un atout majeur pour l'approfondissement des compétences professionnelles : elle est pratiquée dans nombre de pays.

- Quel texte réglementaire permet d'imposer la présence de collègues et de CPC dans les classes ?

C'est une démarche de formation qui est fondée sur l'observation de classe. Elle ne peut donc pas se tenir sans la présence des CPC et des pairs.

- Qu'avez-vous prévu pour pallier les éventuelles tensions liées à ces « retours » des collègues ?

Les accompagnateurs sont/seront formés à la démarche de l'accompagnement.

- L'appréciation de la compétence 11 de la grille d'évaluation de l'entretien de carrière (s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel) va-t-elle désormais dépendre de nos pairs, des CPC ?

L'entretien de carrière est fondé sur une démarche de discussion et d'échanges avec le personnel. Il n'y a pas d'appréciation de la compétence mais l'évaluation d'un niveau d'engagement dans une démarche de formation.

- Quelles sont les attentes de la hiérarchie en matière de « constellations » vis-à-vis des CPC, dont certains ne sont pas titulaires de leur poste ?

Pas de réponse

#### **Manque d'enseignants**

- Quelle consigne pour les écoles où il n'est pas possible de remplacer un collègue absent ? Répartir les élèves dans les autres classes et brasser les élèves ? NE pas faire classe mais de la garderie ? Renvoyer les élèves chez eux ? Les collègues et leur directeur sont complètement démunis et les consignes varient d'une circonscription à une autre.

combien de candidats sont inscrits sur la liste complémentaire pour chaque département et chaque corps ?

Si un DASEN demande le recrutement sur la LC pour son département, y a-t-il un accord de principe du Recteur ?

Pas de réponse à ces questions mais information en séance que l'académie a reçu une dotation de 197 ETP de contractuel pour le premier degré et de 254 ETP d'AED pour le second degré

#### **Directeurs d'école**

Les directeurs sont surchargés de travail et notamment lorsqu'il y a un cas de COVID dans leur école.

Est-ce aux directeurs de prendre en charge le recensement des cas contacts en lieu et place de l'ARS ?

**Dr Cicchelerio :** Oui selon protocole national du MENJS et régional avec l'ARS ; les avis des autorités sanitaires ont considérablement diminué la charge de travail depuis la rentrée pour repérer les contacts dans le premier degré (en effet lorsqu'un enfant est testé positif aucun autre enfant n'est considéré comme contact à risque ; un adulte portant un masque grand public de type I n'est pas non plus considéré comme contact à risque). Les cellules de gestion de cas départementales et les médecins de l'EN accompagnent les directeurs d'école pour identifier les contacts entre adultes sans port de masque.

Quand bénéficieront ils d'un temps de décharge supplémentaire et d'une aide administrative ?

Pas de réponse

#### **AESH**

Pourquoi les collègues AESH ne sont-elles pas concernées par la prime COVID ?

Sur quel temps peuvent-elles récupérer les heures de réunion d'information syndicale ?

Pas de réponse

#### **Médecine de prévention**

En cette période, les collègues font état d'une grande fatigue, voire d'un épuisement, nous avons besoin d'une médecine de prévention qui puisse mener à bien ses missions. le recrutement d'un médecin de prévention pour chaque département est nécessaire.

Où en est le recrutement ?

remboursement des frais de déplacements des agents dans le cadre d'une convocation de la médecine de prévention :

ces remboursements sont-ils effectués, si ce n'est pas le cas sur quelle base réglementaire vous appuyez vous pour ne pas effectuer ces remboursements ?

**Poste SPEA « Cinéma audiovisuel » du lycée Gabiel Fauré de Foix**

Est-ce que le poste SPEA "Cinéma audiovisuel" du lycée Gabriel Fauré de Foix est maintenu même après le départ en retraite au 1er janvier 2021 d'un des deux professeurs assurant le cours ? Sera-t-il au mouvement pour la rentrée 2021 ?

**DOS :**

La campagne des SPEA est en mars.

C'est en fait le chef d'établissement qui à la main. Si la structure Cinéma Audiovisuel est maintenue (ce qui devrait être la cas) et que le CdE fait la choix de toujours vouloir « spécifier » ce poste, il fera remonter cette demande via la campagne et le poste passera au mouvement.

**Listes complémentaires**

- combien de candidats inscrits sur la liste complémentaire pour chaque département et chaque corps ? Combien compte-t-il en recruter ?

Pas de réponse

**Questions liées à la paye**

Primes des directeurs DPE

- pourquoi les directeurs n'ont pas eu leur prime versée ? Décret récent du 14 octobre 2020 Pourquoi cette spécificité dans l'Académie de non versement des primes aux directeurs ? Aucune spécificité de non versement Quand est ce qu'elles seront versées ? Pourquoi les collègues ne sont pas informés du non versement ?

Conformément au décret du 14 octobre 2020, à la note DAF du 15 octobre pour une mise en paiement dès que possible (paye novembre ou décembre), cette indemnité sera liquidée sur paye de décembre, suite à un problème technique national (note DAF) ne permettant pas le versement en novembre. C'est un volume de 2 296 primes qui ont été transmises à la DRFIP en paye de décembre 2020.

Pourquoi l'administration ne répond pas aux collègues qui demandent des explications ?

Réponse systématique faite aux enseignants, aucun mail de retard sur DPE6.

En tout état de cause, nous demandons que les primes directeurs soient versées en temps et en heure comme partout ailleurs. C'est le cas Cette spécificité est une restriction. Pas de spécificité.

Décalage entre avancement et actualisation de la paye

- pourquoi y a t-il un décalage entre l'avancement des collègues et leur paye, (en particulier pour les avancements à l'ancienneté) ? Dans quel délai leur paye est-elle actualisée ?

Le décalage lorsqu'il y a avait choix/grand choix était notamment lié à la nécessaire tenue des CAP. Depuis le PPCR, ce n'est plus le cas mais il faut, en amont d'une régularisation paye, que les dossiers dans les SIRH soient à jour et avoir procédé aux calculs liés à l'attribution de l'ASA.

La FNEC FP FO demande que les agents soient payés en fonction de leur avancement en temps et en heure.

Maintien des primes

- est ce que les primes (REP, ISAE, ISSR...) pour les agents en ASA sont maintenues ? OUI